

PROGRAMME

Les travaux urgents

REF : COP-015

L'urgence dans l'immeuble place le syndic dans un contexte exceptionnel aigu qui ne doit cependant pas occulter le respect des droits des copropriétaires.

En situation d'urgence, la loi confère au syndic des pouvoirs accrus, ce qui a pour corollaire d'engager encore plus fortement sa responsabilité.

Les textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967 ; Actualité jurisprudentielle

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hoiC>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de mener des travaux en situation d'urgence dans une copropriété

Contenu de la formation

- La notion d'urgence
 - L'état d'urgence
 - Cas d'urgence
- La gestion de l'urgence
 - Les mesures de l'urgence
 - L'urgence mal mesurée

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Étude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOUE - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOUE - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)